

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Version du 07/07/2021

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Tout jeune de **16 ans** (ou 15 ans s'il ou elle a terminé sa 3ème) à **29 ans** peut signer un Contrat d'Apprentissage.

## LE SECTEUR

Toute **entreprise** du secteur industriel, artisanal, commercial ou associatif peut embaucher un(e) jeune en Contrat d'Apprentissage, dès lors qu'elle a déposé une déclaration en vue de la formation d'apprenti(e)s à la Direction du travail.

## LE CONTRAT

Le Contrat d'Apprentissage est un **contrat de travail** conclu pour une durée variant entre 1 et 3 ans. La date du début du contrat peut être antérieure ou postérieure de 3 mois à la date du début de la formation en CFAI. Le Contrat d'Apprentissage est **signé par l'entreprise et le ou la jeune** (ou son représentant légal) avant le début du contrat.

## 1 MÉTIER, 1 DIPLÔME, 1 SALAIRE

L'apprenti(e) bénéficie d'une **formation alternée** :

- Dans un CFAI pour la partie générale et théorique,
- En entreprise pour la formation professionnelle.

L'employeur confie à l'apprenti(e) des travaux lui permettant d'exécuter, avec une autonomie progressive, les activités propres à l'**apprentissage du métier**. C'est l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire, et aussi de savoir-être avec la découverte des règles de vie en entreprise et l'intégration au sein d'une équipe de professionnels.

Le **salaires minimum mensuel** (les taux s'entendent nets car le salaire est exonéré de cotisations sociales) :

	Moins de 18 ans	De 18 à - de 21 ans	De 21 à moins de 26 ans	26 ans et +
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée d'exécution du contrat d'apprentissage.
<b>2<sup>e</sup> année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	
<b>3<sup>e</sup> année</b>	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	



Inscription sur : [www.pole-formation-auvergne.com](http://www.pole-formation-auvergne.com)



**C · F · A · I**  
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'INDUSTRIE  
D'Auvergne

**UIMM**  
PÔLE FORMATION  
Auvergne  
LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

**PÔLE  
FORMATION  
AUVERGNE**

Pour + de détails sur nos formations, rendez-vous sur notre site internet.

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Version du 07/07/2021

## L'ENTREPRISE

**Elle demande à l'apprenti(e) de :**

- Travailler dans le cadre du poste qui lui est confié,
- Respecter les horaires et le règlement intérieur.

**Elle s'engage à :**

- Accueillir l'apprenti(e),
- Désigner un Maître d'apprentissage qualifié,
- Faire bénéficier l'apprenti(e) d'une formation professionnelle méthodique et complète en liaison avec l'enseignement reçu au CFAI d'Auvergne, sous la responsabilité du Maître d'apprentissage,
- Rémunérer l'apprenti(e) pour son travail,
- Accompagner l'apprenti(e) et organiser son parcours avec le CFAI afin de le ou la professionnaliser et de le ou la qualifier.

## L'APPRENTI(E)

**Il ou elle bénéficie :**

- D'un contrat de travail,
- D'une fonction dans l'entreprise,
- D'une formation complète,
- D'un salaire.

**Il ou elle doit :**

- Respecter le contrat de travail et la réglementation,
- Etre acteur(trice) de sa formation,
- Suivre les instructions du Maître d'apprentissage et/ou du supérieur auquel il ou elle est rattaché(e),
- Suivre avec assiduité tous les enseignements et les activités pédagogiques du CFAI,
- Se présenter aux épreuves du diplôme préparé.

## LE CENTRE D'APPRENTISSAGE

**Il s'engage à :**

- Faire bénéficier l'apprenti(e) d'une formation générale, technologique et professionnelle,
- Accompagner l'apprenti(e) dans sa formation et coordonner les activités avec l'entreprise.

**Il demande à l'apprenti(e) de :**

- Suivre avec assiduité la formation professionnelle dispensée,
- Respecter les horaires et le règlement intérieur.

## INFOS & CONTACT

### Centre de Clermont

7 rue du Bois Joli  
63800 Cournon-d'Auvergne  
04 73 69 41 11  
[cournon@formation-industries-auvergne.fr](mailto:cournon@formation-industries-auvergne.fr)

### Centre de Montluçon

62 rue Henri Barbusse  
03630 Désertines  
04 70 28 23 12  
[montlucon@formation-industries-auvergne.fr](mailto:montlucon@formation-industries-auvergne.fr)

### Centre National de la Coutellerie

28 rue du Forez - ZA de Matussière  
63300 Thiers  
04 73 51 04 03

### Responsable du centre :

Pascale HERMILLON  
[p.hermillon@formation-industries-auvergne.fr](mailto:p.hermillon@formation-industries-auvergne.fr)

Nous vous accueillons sans rendez-vous tous les mercredis après-midi de 14h à 17h à Clermont et Montluçon !

Inscription sur : [www.pole-formation-auvergne.com](http://www.pole-formation-auvergne.com)



Pour + de détails sur nos formations, rendez-vous sur notre site internet.